



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.24/Add.9
14 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Onzième session
Genève, 8-14 mars 2007
Point 10 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES
CONNEXES SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations
du 8 au 14 mars 2007

Rapporteur: M. Edward Brown (Royaume-Uni)

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS
DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ
ET DE PUBLICATION (ISAR)**

(Point 6 de l'ordre du jour)

Résumé du Président

1. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant:

«Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-troisième session» (TD/B/COM.2/ISAR/35).

2. Le Président de l'ISAR a présenté le rapport de la vingt-troisième session du Groupe de travail, qui avait attiré un nombre record de participants: plus de 280 experts, venant de 80 États membres. Après avoir dressé un bilan général de cette réunion, il a rendu compte en particulier des débats sur les deux principaux points inscrits à son ordre du jour, à savoir l'examen des questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière, et la comparabilité et la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise. Il a également décrit les activités menées par le secrétariat de la CNUCED pour le compte de l'ISAR.

3. Le Président a fait observer que l'ISAR était le groupe de travail intergouvernemental le mieux placé pour traiter la question de la transparence des entreprises au niveau international, à l'heure où la concurrence en matière d'investissement était de plus en plus vive et où le débat sur l'instauration d'une véritable transparence dans la gouvernance d'entreprise prenait une importance croissante. Il jouait un rôle stratégique dans la politique économique mondiale et s'était assuré le concours des meilleurs spécialistes mondiaux des questions considérées. L'ISAR était aussi un groupe de travail intergouvernemental qui méritait d'être cité en exemple pour son bon fonctionnement.

4. Certains représentants ont formulé des observations sur les travaux de la CNUCED et du Groupe d'experts. Celui du Bélarus a remercié la CNUCED de sa contribution à une conférence régionale sur l'application concrète des normes internationales d'information financière dans les pays de la Communauté d'États indépendants, qui avait été organisée récemment à Kiev.

Les pays en transition, qui connaissaient des problèmes dans le domaine de la comptabilité et de l'information financière, étaient reconnaissants à la CNUCED de son rôle dans l'organisation des sessions annuelles de l'ISAR et dans la diffusion des résultats de ses travaux à l'occasion de réunions régionales. L'ISAR était un mécanisme intergouvernemental exemplaire, qui associait promotion du consensus, travaux de recherche et conseils pratiques aux États membres.

5. Un autre représentant a dit que son pays coopérait étroitement avec la CNUCED, notamment dans le domaine de la comptabilité et de l'information financière, et que dans le prolongement des travaux de l'ISAR axés sur le consensus et la recherche, il collaborait avec elle à l'organisation, au Caire, d'une réunion régionale consacrée à l'information sur la gouvernance d'entreprise. La CNUCED travaillait en outre avec l'Université américaine du Caire à un projet de recherche sous la conduite de l'ISAR. Le représentant a souligné l'importance de la question pour son pays et la région avoisinante, où le thème de la gouvernance d'entreprise était relativement nouveau, ainsi qu'en témoignait l'élaboration d'un vocabulaire neuf pour décrire cette notion. Les travaux de l'ISAR étaient très utiles pour sensibiliser les intéressés à la question.

QUESTIONS CONCERNANT LES ACCORDS D'INVESTISSEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

Résumé du Président

6. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises (DITE) a fait observer que l'évolution dynamique de la réglementation internationale en matière d'investissement posait des problèmes nouveaux aux pays en ce début du XXI^e siècle. Il leur fallait notamment veiller à la cohérence des orientations, ainsi qu'à l'équilibre entre les intérêts du secteur privé et ceux du secteur public, et tenir compte de la contribution de l'investissement au développement, afin que les pays en développement conservent une autonomie réglementaire suffisante pour poursuivre leurs objectifs économiques et sociaux. Il s'agissait à présent d'étudier les moyens de renforcer le consensus multilatéral sur ces aspects essentiels des accords internationaux d'investissement, faute de quoi le système risquait de s'enliser dans un fatras de règles divergentes et obscures que les pays en développement auraient de plus en plus de mal à maîtriser.

7. Le Chef de la Section des accords internationaux de la DITE a développé ces idées. Il a donné un aperçu des tendances récentes de la réglementation internationale en matière d'investissement, de ses principales caractéristiques ainsi que de l'appui technique fourni par la CNUCED. À propos de l'augmentation du nombre et de la complexité des accords internationaux d'investissement, du rôle croissant des pays en développement dans leur élaboration et de la multiplication des différends entre investisseurs et États, il a décrit l'univers de ces accords comme un monde en mouvement extrêmement atomisé, multicouche et multidimensionnel, avec une certaine uniformité au centre mais une hétérogénéité qui allait grandissant en périphérie. Il fallait aider les pays en développement à résoudre les problèmes systémiques posés par la complexité croissante de cet univers. En sus des principales activités menées par la CNUCED dans ce domaine (surveillance des tendances, analyse des problèmes et des incidences sur le développement, assistance technique, échange de données d'expérience et promotion du consensus), on pourrait envisager une action collective plus coordonnée, avec la création d'un groupe permanent d'experts des questions relatives aux accords internationaux d'investissement. Ce groupe pourrait beaucoup contribuer à faire mieux comprendre les questions qui se posent et à renforcer le consensus multilatéral sur les principaux aspects de ces accords. Il pourrait être chargé, entre autres, de suivre et d'analyser l'évolution rapide des accords et de la jurisprudence en la matière; de promouvoir le consensus en recensant les principaux points communs des accords, compte tenu de la diversité du système; d'analyser les incidences des problèmes inhérents à son hétérogénéité et à ses incohérences; de préconiser des solutions viables aux problèmes systémiques anciens et nouveaux; d'accorder une attention particulière aux aspects de ces questions qui sont liés au développement, en vue de faciliter la coopération multilatérale. De l'avis du secrétariat de la CNUCED, cela aiderait grandement à améliorer le fonctionnement du système et sa contribution à la croissance et au développement. Les relations en matière d'investissement y gagneraient progressivement en clarté et en stabilité, la réglementation deviendrait plus homogène, on aurait un mécanisme faisant autorité pour l'établissement de règles internationales à tous les niveaux, et tous les pays, indépendamment de leur stade de développement, pourraient participer à ses travaux sur un pied d'égalité.

8. Trois intervenants ont ensuite donné des précisions sur l'évolution et les caractéristiques des accords internationaux d'investissement, sur leurs conséquences pour les pays en développement et sur l'action à mener.

9. La première personnalité a déclaré que les pays africains participaient activement à l'évolution des accords bilatéraux et régionaux d'investissement. La multiplication de ces accords en Afrique s'était accompagnée d'une augmentation du nombre de différends entre investisseurs et États, ce qui coûtait très cher aux pays en développement de la région. Ceux-ci n'avaient pas les connaissances nécessaires pour traiter convenablement les questions complexes soulevées par la négociation et l'application des accords. Ils risquaient de ce fait d'avoir du mal à participer au système et à s'intégrer dans l'économie mondiale. Après avoir félicité la CNUCED de ses travaux sur les accords internationaux d'investissement, l'intervenante a souligné la nécessité d'étudier ce qu'il fallait faire pour simplifier et harmoniser ces instruments hétéroclites et pour suivre des politiques plus cohérentes. Elle était favorable à la constitution d'un groupe permanent d'experts qui irait plus loin dans l'assistance technique, proposition intéressante à deux titres: il offrirait un lieu d'apprentissage collectif et permettrait un débat interactif entre les gouvernements et les autres acteurs. La CNUCED était toute désignée pour accueillir ce groupe dont la création pourrait grandement aider les pays africains à atteindre leurs objectifs de développement dans le cadre des accords internationaux d'investissement.

10. Le deuxième intervenant a donné un aperçu général des difficultés rencontrées par l'Afrique du Sud dans la négociation d'accords internationaux d'investissement. Il a fait l'historique de ces accords et expliqué la raison politique qui avait conduit le Gouvernement à suspendre, en 2001, la négociation et la ratification d'accords bilatéraux d'investissement avec des pays exportateurs de capitaux – à savoir le déséquilibre entre les droits des investisseurs et ceux du pays d'accueil. L'Afrique du Sud étant en passe de devenir un pays exportateur de capitaux, elle avait entrepris de réviser son accord bilatéral type. L'intervenant a exposé deux aspects essentiels du nouvel accord: définition de l'«investissement» excluant les investissements de portefeuille et les sociétés fictives, et adaptation de la clause du traitement national à la politique d'émancipation économique des Noirs. L'Afrique du Sud était également en train de revoir le sens et les incidences d'autres dispositions essentielles des accords internationaux d'investissement, notamment de celles qui concernaient l'octroi d'un traitement juste et équitable, les mesures équivalant à une expropriation, le libre transfert de fonds et le règlement des différends (question des requêtes futiles). Il serait bon que la CNUCED crée un groupe permanent d'experts pour que les pays en développement disposent d'un forum où

ils puissent faire dûment reconnaître leurs intérêts dans le domaine de la réglementation des investissements.

11. Le troisième intervenant a mis l'accent sur l'action à mener et sur les moyens de mieux faire face aux problèmes actuels et d'avancer sur la voie du consensus international. Il a évoqué la réunion spéciale d'experts sur la réglementation internationale de l'investissement qui s'était tenue le 12 mars 2007 et avait examiné ces questions. Les experts avaient mis en lumière les points suivants: le manque de cohérence dans l'univers des accords internationaux d'investissement, d'où la difficulté de systématiser; les divergences dans la jurisprudence, dues à la décentralisation du système de règlement des différends; la nécessité de prévenir les différends; la marge de manœuvre et le droit des pays de réglementer l'investissement; l'option des accords plurilatéraux. Dans ces conditions, le maintien du système actuel n'était pas une solution viable. Quant à la création d'un forum, vu les difficultés rencontrées dans d'autres organisations, il fallait d'abord s'entendre sur ses modalités. Pour parvenir à un consensus sur l'établissement d'un groupe d'experts, on devait impérativement se mettre d'accord sur quatre éléments: représentation adéquate de toutes les parties prenantes (domaines d'intérêt et de compétence); prise en considération d'un large éventail de questions (et en particulier des aspects sociaux); appui institutionnel idoine; transparence (ouverture et interaction).

12. La discussion qui a suivi a porté sur les problèmes et les préoccupations des pays en développement face à la complexité croissante du réseau d'accords internationaux d'investissement, accords qui étaient cependant jugés fort utiles pour protéger l'investissement, renforcer la confiance et favoriser la coopération entre les pays.

13. Le nombre et la diversité des accords internationaux d'investissement allant croissant, il devenait plus difficile aux pays d'en assurer la cohérence. Des interprétations différentes du même principe (par exemple, le principe d'un traitement juste et équitable) ne faisaient qu'ajouter à la confusion. Des représentants ont souligné la nécessité de mieux prendre en compte la contribution de l'investissement au développement et de trouver un juste milieu entre les intérêts du secteur public et ceux du secteur privé. À cet égard, beaucoup ont attiré l'attention sur les déséquilibres caractérisant les négociations entre les pays exportateurs et les pays importateurs de capitaux. Les représentants de pays en développement ont dit que certains principes fondamentaux de ces accords étaient mal compris. À cet égard, on a fait observer que

les activités de formation de la CNUCED devraient être étendues aux collectivités locales. Certains représentants ont demandé à la CNUCED d'expliquer comment les accords internationaux et la libéralisation de l'investissement pouvaient attirer les investisseurs.

14. Pour faire face à la situation, il fallait améliorer les capacités et les connaissances des pays en développement et renforcer le système actuel en recherchant un consensus multilatéral. La plupart des délégations étaient favorables à la création d'un groupe permanent d'experts pour aider à y voir plus clair, favoriser l'échange des données d'expérience et relancer le débat international sur l'investissement.

15. Des délégations se sont déclarées satisfaites des efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED dans le domaine de la recherche, de l'analyse et de l'assistance technique, et ont évoqué certaines activités menées dans leurs pays respectifs. Elles ont souligné que la CNUCED était une importante source d'informations sur les accords internationaux d'investissement et qu'elle possédait la compétence et les connaissances spécialisées voulues pour aider les pays en développement.

16. Un groupe de pays a exprimé l'opinion qu'il fallait réfléchir encore à l'éventuel mandat et à la composition du groupe d'experts envisagé. Une décision définitive sur la création d'un tel groupe ne devrait être prise que dans le cadre de la douzième session de la Conférence.

17. En conclusion, le Chef de la Section des accords internationaux de la DITE a résumé les trois grands types de problèmes qui se posaient aux pays, en particulier aux pays en développement. Premièrement, ils se heurtaient à des obstacles systémiques dus à ce que le nombre et la diversité des accords internationaux allaient croissant, ce qui rendait plus difficile d'en assurer la cohérence. Il fallait aussi trouver un équilibre entre les intérêts des investisseurs privés et ceux du secteur public, et prendre dûment en considération la contribution des accords internationaux d'investissement au développement. Deuxièmement, ces accords devenant toujours plus complexes, les pays en développement risquaient de ne pas pouvoir participer pleinement à l'élaboration de règles internationales dans ce domaine. Troisièmement, on assistait à une multiplication des différends entre investisseurs et États, qu'il fallait veiller à prévenir ou à régler convenablement. La CNUCED devait par conséquent continuer à fournir une assistance technique et à analyser la question. Elle avait besoin pour cela d'un appui financier constant.

Enfin, il serait bon d'étudier la possibilité de créer un groupe permanent d'experts des questions relatives aux accords internationaux d'investissement, qui servirait de forum pour l'apprentissage collectif et aiderait à faire mieux comprendre les principaux aspects de ces accords ainsi qu'à promouvoir le consensus international.
